



N° DE CIRCULAIRE IMPRIMERIE 00802

DU 16/03/2004

Objet :	Economie d'énergie dans les bâtiments scolaires
Réseaux :	Tous
Niveaux et services :	<i>Fondamental, maternel et primaire ordinaire</i>
Circulaire N° 199	DU 16/03/2004

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres des communes situées en Région wallonne;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française en Région wallonne;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté en Région wallonne ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté en Région wallonne ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté en Région wallonne ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française en Région wallonne

Autorités :	Ministre de l'Enfance
Signataire(s) :	Jean-Marc NOLLET
Gestionnaires :	Cabinet du Ministre de l'Enfance – Cellule « Enseignement »

Mots-clés :	ENERGIE
Duplicata :	02 -213 59 11 http://www.adm.cfwb.be



Bruxelles, le 16 mars 2004

Mesdames, Messieurs,

La Région wallonne accorde une série d'aides et de primes dans le cadre de l'économie d'énergie dans les bâtiments. Certaines de celles-ci sont accessibles aux établissements d'enseignement et cumulables avec les subventions accordées par la Communauté française en matière de bâtiments scolaires.

Je vous invite dès lors à prendre connaissance des procédures en vigueur pour demander ces aides et primes en visitant le site portail de l'énergie en Région wallonne www.energie.wallonie.be, cliquer sur « Collectivité ». Vous pouvez aussi contacter le Facilitateur Tertiaire de la Région wallonne pour l'énergie, Monsieur Gauthier Keutgen, Tél : 081/25.04.80, E-mail : gauthier.keutgen@iwallon.be. Son rôle est de vous apporter une aide pour tout problème énergétique que vous rencontrez :

- identification de la meilleure solution énergétique au sein d'un bâtiment ;
- existence d'une technologie ;
- identification d'équipements existants sur le marché ;
- méthodologie appropriée à votre problème ;
- identification des aides financières appropriées ;
- recherche de bureaux d'études, de fournisseurs,...

J'espère que cette information pourra vous être utile et vous remercie de votre bonne attention.

Le Ministre de l'Enfance
chargé de l'Enseignement fondamental,

Jean-Marc NOLLET